

BILLS SANCTIONNÉS—*Suite.*LOI DE LA MARINE MARCHANDE DU CANADA—*Suite.*

Hon. L. P. Brodeur—Explique arrangement spécial à Colombie-Anglaise—13502.

Art. 9—(droit de tonnage)—13502.

Hon. L. P. Brodeur—Droit pour Fonds matelots malades réduit de 2 cents par tonneau à $\frac{1}{2}$ —13502.

M. Daniel—Approuve—13502; fonds en excédent—13502.

Art. 10—(droits de pilotage)—13502.

Hon. L. P. Brodeur—Rétablit pour navires Grands Lacs, Montréal et Québec obligation prendre pilote—13503; accidents survenus à la suite d'exemption—13503.

M. Daniel—Se plaint qu'autorités du port de Saint-Jean n'ont pas pouvoir de faire règlements exemptant de pilotage—13504.

M. Finlayson—Fait adopter addition exemptant de pilotage vaisseaux venant se mettre à l'abri—13504.

Paragraphe 11, passagers—13504.

Hon. L. P. Brodeur—Définition légale du terme "passagers"—13505.

Art. 15—Avis de changement des officiers porteurs de certificats—13506.

M. Sinclair—Difficile pour navires traversant l'Atlantique—13506; changent à chaque voyage—13506.

M. Pardee—Obligation certificat devrait suffire—13507.

Réserve—13508.

Art. 17—(Certificats provisoires de mécaniciens)—13508.

Hon. L. P. Brodeur—Cas du Nouveau-Brunswick—13509.

M. Conmee—Loi inapplicable—13510; constamment violée—13510; encombrement inutile—13510; cas de navigation intérieure—13510; construction du G. T. P.—13510; limite de 4 tonneaux absurde—13510.

M. J. D. Reid—Projet pas étudié—13512; présenté trop tard—13512.

Réserve—13514.

Hon. L. P. Brodeur—Propose article définissant cabotage—13515; discuté en comité—13515; rivière Platte en Guyane Anglaise, limite aux Indes Occidentales—13516; autre limites—13516.

Hon. H. R. Emmerson—Lit correspondance au sujet extension des limites du parcours de cabotage—13516; on agrandit trop la route permise avec capitaines non diplômés—13520; cela peut être agréable aux capitaines de la Nouvelle-Ecosse, mais, pas aux propriétaires de navires—13521; autrefois, cabotage était sagement limité au Cap Hatteras—13522.

M. Sinclair—Nos capitaines de cabotage depuis longtemps ont l'habitude d'aller au sud du Cap Hatteras—13523.

Amendement adopté, discussion remise—13526.

Reprise—13708.

BILLS SANCTIONNÉS—*Suite.*LOI DE LA MARINE MARCHANDE DU CANADA—*Suite.*

M. J. D. Reid—Demande renvoi à prochaine session—13708.

M. Lefurgey—Public et intérêts maritimes non avisés—13709.

M. Conmee—Libérerait embarcations à gazoline immobilisées par règlement du conseil de marine—13710.

Hon. L. P. Brodeur—Certaines des dispositions de ce bill devront passer à cette session—13710.

Discussion remise—13710.

3e lecture—13889.

Sanctionné—14274.

LOI DE LA MARINE MARCHANDE.

Dépôt du bill (n° 209)—13710.

2e lecture—13710.

En comité général—13710.

Hon. W. S. Fielding—Exposé du bill—13710; exception pour charbonniers norvégiens de certaines dimensions, pour temps déterminé—13711; élasticité de la loi de cabotage—13712.

M. Lefurgey—Le remède serait, l'encouragement à la construction des navires canadiens—13712; l'oppression des grandes compagnies de charbonnage—13713; réglementation sévère nécessaire pour usage des charbonniers—13714.

Hon. W. S. Fielding—Deux questions en dehors de la loi—13714; il faut savoir maintenant si on risquera de mettre les compagnies de charbonnage dans l'impossibilité d'effectuer leurs chargements 13714; un navire d'acier lancé à New Glasgow—13715.

M. E. Macdonald—Bill actuel rétablit simplement pouvoirs antérieurement possédés—13715.

Sanctionné—14274.

LOI DES MEDICAMENTS BREVETÉS.

Hon. Wm Templeman—Dépose bill (n° 146) concernant médicaments brevetés—6502.

1re lecture—6502.

Hon. Wm Templeman—Propose 2e lecture—11063; rapport comité spécial—11064; premier bill soumis trop rigoureux, n'a pu passer—11064; bill actuel, moins radical—11064; législations provinciales—11065; propose 2e lecture et renvoi bill projeté à comité de cinq—11065; dispositions du bill: interdiction cocaïne, interdiction trop d'alcool—11066; indication des poisons employés obligatoire—11066; loi inapplicable à fabricants indiquant sur étiquette la formule—11066.

2e lecture—11066.

Hon. Wm Templeman—Propose renvoi à comité spécial—11066; noms—11066.

Adopté—11066.

En comité général—13259.

Art. 2—Définitions—13259.

Hon. Wm Templeman—Amendement à définition "propriétaire" adopté—13259.